

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 18 octobre 2021**

**Délibération n° CP-2021-0914**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail à réhabilitation à la société Néma Lové, de lots de copropriété situés 17 rue de Tourville

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

**Commission permanente du 18 octobre 2021****Délibération n° CP-2021-0914**

Commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail à réhabilitation à la société Néma Lové, de lots de copropriété situés 17 rue de Tourville

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

Par arrêté n° 2021-06-16-R-0442 du 16 juin 2021, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption en vue de la production d'une nouvelle offre de logement social à l'occasion de la vente de 2 lots de copropriété situés 17 rue de Tourville à Lyon 7ème.

**II - Désignation des biens mis à bail**

Il s'agit des lots n° 2 et 38 correspondant respectivement à un appartement T1 bis, d'une surface habitable de 28 m<sup>2</sup> environ avec les 24/1000 des parties communes générales attachées à ce lot et une cave de 4 m<sup>2</sup> avec les 1/1000 des parties communes générales attachées à chacun de ce lot, le tout situé dans un immeuble en copropriété 17 rue de Tourville à Lyon 7ème, cadastré AK 21.

**III - Conditions financières**

Ces lots de copropriété acquis pour un montant 112 000 € seraient mis à la disposition de la société Néma Lové dont le programme permettra la réalisation d'un logement en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration adapté (PLAI adapté) pour une surface habitable d'environ 28 m<sup>2</sup>. Cette opération permettra de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux dans le 7ème arrondissement de Lyon qui en compte 19,86 %.

Cette mise à disposition se ferait par bail à réhabilitation d'une durée de 43 ans, selon les modalités suivantes :

- un droit d'entrée s'élevant à 40 000 €,
- le paiement d'un euro symbolique pendant toute la durée du bail (soit 43 €), payable avec le droit d'entrée,
- la réalisation, par le preneur, des travaux de réhabilitation à hauteur d'environ 30 460 € HT, hors actualisation,
- le preneur aura la jouissance du bien, objet du bail, à la date à laquelle la Métropole aura la jouissance du bien en cause, soit le jour où la Métropole aura payé l'acquisition des lots de copropriété situés 17 rue de Tourville à Lyon 7ème.

Si, pendant la durée du bail, le bailleur décide de céder les biens, le preneur aura la faculté de les acquérir prioritairement.

À l'issue du bail, le bien reviendra à la Métropole sans indemnité ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 15 septembre 2021, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la mise à disposition, à titre onéreux, par bail à réhabilitation d'une durée de 43 ans au profit de la société Néma Lové, de 2 lots de copropriété n° 2 et 38 situés 17 rue de Tourville à Lyon 7ème, parcelle cadastrée AK 21, selon les conditions énoncées ci-dessus en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer, le moment venu, ledit bail, à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

**3° - La recette** de fonctionnement en résultant, soit 40 043 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 75 - opération n° 0P14O7868.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-267559-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
---